



DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ENTRETIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION DU FRQS
Concours 2016-2017

Objectif

Le but du programme des infrastructures communes est d'offrir aux chercheurs du Réseau des ressources et outils de travail accessibles à tous et qu'ils n'auraient pu s'offrir autrement, afin de promouvoir la recherche en vision au Québec.

Impact du programme

Les infrastructures communes soutenues par le RRSV sont devenues essentielles au fonctionnement de plusieurs laboratoires du RRSV. Leur impact est incontestable en termes d'articles scientifiques dans des revues avec comité de pairs, de résumés de présentations à des conférences provinciales, nationales et internationales et de subventions. Les résultats des recherches basées sur l'utilisation de ces banques ont aussi permis à plusieurs occasions d'influencer stratégiquement le transfert des connaissances et la mise en place de nouvelles pratiques. La Banque de données Déficience visuelle & Réadaptation a notamment permis d'influencer la politique de distribution de soins en basse vision au Québec. Le programme des infrastructures communes est de loin considéré comme le plus utile et le plus efficient des programmes et le RRSV entend à ce qu'il continue d'en être ainsi.

Infrastructures admissibles

Les infrastructures présentement permises sont listées ci-dessous et le financement d'un autre type d'infrastructure devra au préalable être discuté par le comité de direction du Réseau:

- banques de cellules, de tissus ou autre matériel biologique
- banques de données génétiques
- banques de données cliniques
- registres
- plateformes techniques communes
- outils de mesure de la fonction visuelle (développement et validation de questionnaires, etc.)

Les appareillages, même à usagers multiples, ne sont pas typiquement des infrastructures couvertes. Une exception pourrait être faite dans le cas particulier d'un appareillage servant à un très grand nombre de membres du Réseau. De même, les coûts d'utilisation d'un appareillage constituent des frais de fonctionnement non couverts (habituellement pris en charge par les subventions de fonctionnement des chercheurs ou des centres).

Le Réseau ne financera pas d'infrastructure ne bénéficiant qu'à un petit groupe de chercheurs ou à une équipe unique. Une infrastructure commune, de quelque type que ce soit, devra, pour être financée à ce titre par le Réseau, servir à plusieurs chercheurs de plusieurs équipes, et idéalement de plusieurs institutions. Les infrastructures communes du RRSV doivent par définition être facilement accessibles à tous les membres du Réseau qui en font la demande.

Éthique

Dans le cas d'un registre ou de banques de données cliniques, génétiques ou de tissus, l'endossement par le comité d'éthique de l'Institution responsable de la banque ou du registre est un prérequis obligatoire et incontournable à tout accès et/ou toute utilisation des données de cette banque ou de ce registre.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement pour l'entretien d'infrastructures communes seront évaluées en fonction de la pertinence, des caractères stratégique et structurant et de l'impact de cette infrastructure sur la performance du RRSV. Les critères de performance exigés par le FRQS pour le financement de ce type de ressources sont les suivants:

- la contribution au renforcement de la recherche au Québec
- les effets levier (subventions communes, investissements publics ou privés, partenariat avec l'industrie biopharmaceutique, etc.).
- les réalisations (développement d'initiatives, rayonnement au niveau canadien et/ou international, implantation de nouvelles pratiques ou de nouvelles politiques, etc.)
- la valeur ajoutée pour la communauté scientifique
- le rôle dans la formation de la relève

Montant et durée des subventions

Le support financier d'une infrastructure commune est accordé pour une année fiscale (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017). Le budget maximal alloué par infrastructure est de 20 000\$. À l'occasion, sur démonstration d'une performance particulièrement élevée, le montant alloué pourra s'élever à 25 000\$. Dans tous les cas, le montant des subventions dépendra de la disponibilité des fonds. Ce financement est renouvelable sur présentation d'un rapport scientifique, et d'une demande de renouvellement en bonne et due forme.

Documents à soumettre

La demande doit être déposée sous forme d'un document PDF unique comprenant dans l'ordre suivant:

- 1) le formulaire « Rapport scientifique » dûment complété s'il s'agit d'un renouvellement
- 2) le formulaire « Demande de soutien d'une infrastructure commune » dûment complété
- 3) les(s) CV(s) commun(s) du/des chercheurs principaux (format FRQS, IRSC ou CRSNG)
- 4) les lettres d'appui lorsqu'applicable (attestation de partenariat)

Engagement

- 1) Il est absolument obligatoire de mentionner le support du RRSV dans toute publication ou présentation résultant de l'utilisation d'une infrastructure financée par le RRSV. Le gestionnaire de l'infrastructure financée par le RRSV (i.e. celui qui endosse la présente demande), ainsi que chacun des cosignataires de la présente demande, s'engagent à veiller au respect de cette règle par chacun des utilisateurs de l'infrastructure. Remercier le RRSV ne coûte rien et il s'agit d'un outil essentiel à la démonstration de l'utilité du RRSV.
- 2) Les résultats des recherches permises par l'utilisation de cette infrastructure devront être présentés à la réunion annuelle du Réseau Vision.

Rapport scientifique

Pour toute infrastructure commune subventionnée, un rapport scientifique détaillé des retombées scientifiques et des effets leviers (bourses, subventions, etc.) devra obligatoirement être déposé au terme de la présente subvention. On utilisera pour ce faire le [formulaire de rapport scientifique disponible sur le site web du RRSV](#). Ces rapports seront utilisés intégralement dans le rapport annuel du Réseau et pour la demande de renouvellement du Réseau.

Date limite pour soumettre une demande: 1^{er} juin 2016

Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au secrétariat du RRSV.

Nombre de subventions: tributaire de la disponibilité des fonds.

Prière de faire parvenir une copie électronique de votre demande au:

Secrétariat du Réseau de Recherche en Santé de la Vision du FRQS: reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le:

Secrétariat du réseau de recherche en santé de la vision du FRQS

Téléphone: 514-252-3400 #1568

Courriel: reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Site internet: www.reseauvision.ca



**DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ENTRETIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION DU FRQS
Concours 2016 - 2017**

Date limite de soumission : 1^{er} juin 2016

TITRE DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE:

TITRE ABBRÉGÉ DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE (35 caractères maximum, pour fins administratives) :

Première demande

Demande de renouvellement

Nom et coordonnées de la personne responsable de l'infrastructure :

Nom et coordonnées de la personne contact à rejoindre pour une demande d'utilisation de l'infrastructure :

Dans le cas d'un registre ou d'une banque de données cliniques, génétiques ou de tissus humains, les chercheurs principaux reconnaissent que l'endossement par le comité d'éthique de l'Institution responsable de la banque ou du registre est un prérequis obligatoire et incontournable à tout accès et/ou toute utilisation des données de cette banque ou de ce registre.

Noms et signature du (des) responsable(s) de l'infrastructure commune (signatures par fax acceptées):

Nom	Signature	date

Nom	Signature	date

Nom	Signature	date

Nom	Signature	date

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Coordonnées complètes du directeur ou d'un représentant de la Direction des Finances où sera administrée la subvention

Nom, prénom :

Établissement – Université :

Département :

Adresse postale:

Ville:

Province:

Code Postal :

Téléphone :

Courriel :

UTILISATEURS (ajouter le nombre de pages nécessaires)

Identifier (nom, prénom, titre et institution) les changements attendus dans les utilisateurs et/ou fournisseurs de cette infrastructure pour l'année à venir (collaborations nouvelles ou terminées, départ ou arrivée de nouveaux utilisateurs).

S'il s'agit d'un renouvellement, ne pas répéter le contenu de votre rapport scientifique.

- 1) Chercheurs (recherche fondamentale)
–
- 2) Chercheurs et cliniciens (recherche clinique)
–
- 3) Collaborateurs nationaux
–
- 4) Collaborateurs internationaux
–
- 5) Étudiants pré-gradués
–
- 6) Étudiants MSc
–
- 7) Étudiants PhD
–
- 8) Stagiaires post-doctoraux
–
- 9) Assistants de recherche
–
- 10) Autres (agence gouvernementale, industrie, etc.)
–

DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE (maximum 1 page)

Décrire l'infrastructure: nature de l'infrastructure, type de données ou de matériel biologique, type de paramètres stockés, nombre de sujets s'il y a lieu. Décrire comment cette infrastructure est gérée et en décrire l'accessibilité aux membres du réseau.

S'il s'agit d'un renouvellement, ne pas répéter ici le contenu de votre rapport scientifique.

PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE (maximum 2 pages)

Décrire les nouveaux projets et/ou nouveaux débouchés prévus pour l'année à venir grâce à l'utilisation de cette infrastructure commune.

S'il s'agit d'un renouvellement, ne pas répéter ici le contenu de votre rapport scientifique.

PERTINENCE DE CETTE INFRASTRUCTURE (maximum 2 pages)

Décrire l'évolution des caractères stratégique et structurant de l'infrastructure prévue pour l'année à venir.

Détailler selon les critères exigés par le FRQS pour le financement de ce type de ressources communes:

1. la contribution au renforcement de la recherche au Québec
2. les effets levier attendus (subventions communes, investissements publics ou privés, partenariat avec l'industrie biopharmaceutique, partenariats autres incluant en nature (« in kind »))
3. les réalisations visées (développement d'initiatives, rayonnement au niveau canadien et/ou international, implantation de nouvelles pratiques ou de nouvelles politiques, etc.)
4. la valeur ajoutée de cette infrastructure pour la performance du RRSV et la communauté scientifique (pas sans le RRSV)
5. le rôle visé dans le transfert des connaissances
6. le rôle visé dans la formation de la relève
7. le rôle visé dans la promotion de la recherche clinique.

Ces « livrables » serviront d'indicateurs d'atteinte des objectifs en cas de demande de renouvellement.

S'il s'agit d'un renouvellement, ne pas répéter ici le contenu de votre rapport scientifique.

BUDGET ET JUSTIFICATION (maximum 1 page)

- Donner le montant de l'aide demandée au RRSV.
 - Détailler et justifier.
 - Détailler s'il y a lieu la nature et les montants du soutien qui sera obtenu d'autres sources que le RRSV pour le financement et l'entretien de l'infrastructure **au cours de la prochaine année** (partenariat, frais d'utilisation, etc.). Les partenariats sont fortement encouragés car ils aident le RRSV à justifier son investissement.
 - Lettres de support et attestations de partenariat peuvent être jointes en annexe (facultatif).
-